

<b>Domaine</b>	Arts visuels
<b>Filière</b>	Bachelor Arts visuels
<b>Titre du module</b>	<b>Écriture 1</b>
<b>Type de module</b>	Module libre spécialisé – Module optionnel *
<b>Code</b>	LS 30.12
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Crédits ECTS</b>	3 ECTS
<b>Semestre</b>	Module ouvert aux étudiant-e-s de niveau B3, B4, B5 ou B6.
<b>Lieu</b>	HEAD - Genève
<b>Prérequis</b>	Pas de prérequis
<b>Langues principales</b>	Français
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Savoir identifier la nature d'un texte par la pratique active de la lecture. Etre capable d'analyser un texte à partir de la construction d'un outillage technique et conceptuel. Pouvoir identifier les enjeux formels d'un texte par l'exploration des possibilités de la lecture. Rechercher une forme écrite personnelle.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	Le module comporte un volet théorique sous forme de séminaire, afin d'étudier la fabrication des objets textuels et de discuter du rôle de la lecture comme élément actif du processus d'écriture. Le séminaire aborde également le problème de la médiation du texte à travers trois principaux objets : les objets imprimés dont le livre, les formes performatives du texte (poésie sonore, performance ...), les objets enregistrés (archives sonores, pièces radiophoniques...). Régulièrement, un auteur (poète, écrivain, artiste) est invité dans l'atelier (cf. cycle de lectures Voix off) pour parler de son travail d'écriture.
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai fixé par le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits alloués au module optionnel ne sont pas obtenus, l'étudiant a le choix de répéter le module ou pas. Pas de remédiation possible en cas de répétition.
<b>Enseignants</b>	Carla Demierre, et artistes invité-es
<b>Nom du responsable du module</b>	Carla Demierre,
<b>Descriptif validé le</b>	18.09.2020
<b>Par</b>	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

\*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014.